

Date d'envoi de la convocation : 12 Décembre 2017
 Nombre de Conseillers en exercice : 93
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 75
 Nombre de Procurations : 10
 Nombre de Votants : 85
 Date d'affichage du compte rendu :
 Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.

Présents :

Titulaires :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, CESNE Philippe, FLACHE Jérôme, Claude CORON, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :

M. Ludovic GAUTHEY (suppléant de ATHANASE),
 M. Jean-Claude BACHELET (suppléant de PRUDHON)
 M. Serge COULON (suppléant de TUDELA)

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL
 M. Frédéric CANCEL à M. Alain SUGUENOT,
 Mme Ariane DIERICKX à M. Alexis FAIVRE,
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
 M. Philippe DIDAILLER à Michel PICARD
 Mme Patricia ROSSIGNOL à Patrick FERRANDO
 M. Didier SAINT EVE à M. Jean-Pierre REBOURGEON
 Mme Annie BARAT à M. Jean-Paul ROY,
 Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION
 M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Accusé de réception en préfecture
 021-200006682-20171218-CC-17-528-DE
 Date de télétransmission : 19/01/2018
 Date de réception préfecture : 19/01/2018

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mme et MM. Justine MONNOT, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Jean-Benoît VUITTENEZ, Marc DENIZOT, Thierry LAINE, Jacky CLERGET, Jacques FROTEY.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE.

RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS ET BILANS D'ACTIVITES DES ORGANISMES EXERCANT UNE COMPETENCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

M. COSTE, rapporteur, rappelle que la Communauté d'Agglomération est représentée dans un certain nombre de syndicats intercommunaux extérieurs pour l'exercice de compétences qu'elle n'exerce pas directement.

Les compétences Déchets, Eau potable, Développement économique et Rivières sont ainsi assurées pour tout ou partie du territoire communautaire par des syndicats au sein desquels la Communauté d'Agglomération siège.

Ceux-ci doivent produire un rapport annuel correspondant à leurs compétences conformément aux dispositions des articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales – CGCT-.

M. COSTE souligne que les différents bilans d'activités concernant la compétence Eau Potable, et Gestion des Rivières sont mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Rubrique : Rapports Annuels et Rapports d'activités-Bilans des organismes exerçant une compétence pour le compte de la Communauté d'Agglomération).

Syndicat	Compétence	Exercice
Service Public SMAEP d'Arnay le Duc	Eau Potable	2016
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune	Eau Potable	2016
Syndicat du Bassin de l'Ouche	Rivières	2016
SINETA	Rivières	2016
SIRTOM de CHAGNY	Déchets	2016
SMSOCO	Déchets	2016

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- prend acte des rapports annuels et bilans d'activités concernant l'exercice 2016 des syndicats intercommunaux précités,
- note que ces documents sont consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

**Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**


Jean-François PONS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.